



FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE FOOTBALL  
LIGUE DU GRAND CASABLANCA  
C,R,S,R,&,Q  
PV N°13



Séance du 12/01/2018 Présidée par Mr Said BEN HSSIOUA  
en présence de Mrs ABADI Med - Salah Ould LARBIA - Tarik SAHIM  
Allal MOUBACHIR - Abdellatif NDIAYE

**Ordre du jour :**

- Homologation des rencontres.
- Mutations

**Coupe du trône du 30/12/2017**

CWW	03	//	CNWSM	06	Homologuée
CEH	05		MCAM	01	Homologuée
AL WAHDA	02		AEA	01	Homologuée
ASOFP	04		OSC	03	Homologuée

**Coupe du trône du 06/01/2018**

CNWSM	01	//	ASOFP	00	Homologuée
-------	----	----	-------	----	------------

**« EXCELLENCE »**

**La 13<sup>ème</sup> journée Excellence 24/12/2017**

UMS	02	//	CSNOS	02	Homologuée
MCAM	00		CLAM	00	Homologuée
TLM	02		USSM	01	Homologuée
ASWZ	02		FCC	01	Homologuée
AJS	00		TAC	00	Homologuée
AUSB	02		AL WAHDA	01	Homologuée

- L'équipe NAH est exempté.

Les réserves du club AL WAHDA non confirmées à ce jour.

## « Honneur »

### La 11<sup>ème</sup> journée Honneur groupe A du 31/12/2017

WOCO	04	//	ASL	01	Homologuée
------	----	----	-----	----	------------

### La 11<sup>ème</sup> journée Honneur groupe B du 31/12/2017

LAMS	01	//	NDR	00	Homologuée
------	----	----	-----	----	------------

## « Pré-Honneur »

### La 11<sup>ème</sup> journée du 24/12/2017 / Groupe A

CCBS	01	//	ACTM	01	Homologuée
NRABJ	02		ASON	01	Homologuée
USO	02		ACOS	00	Homologuée
CNS	05		ACDT	01	Homologuée
CCDB	02		CCSA	01	Homologuée
CCHS	01		CCIS	00	Homologuée

L'équipe CCB est exempte.

### La 11<sup>ème</sup> journée du 24/12/2017 / Groupe B

CYSO	02	//	HACM	02	Homologuée
HAF	01		AULRN	01	Homologuée
ADQA	00		CJZ	00	Homologuée
AASOA	04		ACAS	00	Homologuée

L'équipe CMC est exempte.

### AADS // AKSD

- Les réserves régulièrement confirmées de l'équipe AADS portant sur la qualification des joueurs du club AKSD ayant participé à cette rencontre. Après des investigations aux fichiers de la ligue, il ressort que les joueurs sont parfaitement qualifiés à partraige
- De ce fait la commission homologue la rencontre suivant le résultat acquis sur le terrain à suivi : AADS 0 – AKSD 01

### La 11<sup>ème</sup> journée du 24/12/2017 / Groupe C

CJAB	00	//	AASDL	00	Homologuée
FSA	01		AAMS	02	Homologuée
CNBBM	00		CHSH	01	Homologuée

- ASSC et AJAM sont exemptes.

### ACDG // AUOS

- Evocation du club AUOS non conforme aux règles en vigueur.

De ce fait la commission décide d'homologuer le match suivant le résultat acquis sur le terrain à savoir  
ACDG : 03 = AUOS : 01

### USCH // AADB

Vu la feuille d'arbitrage et le rapport de l'arbitre attestant que le match n'a pas eu lieu pour raison de l'absence du service d'ordre.

De ce fait la commission a décidé de donner match perdu par pénalité au club USCH enregistrant moins un point (-1) au classement général, 3 buts contre et 0 but pour, tandis que l'équipe AADB enregistre 3 points au classement général, 3 buts pour et 0 but contre.

### La 11<sup>ème</sup> journée du 24/12/2017 / Groupe D

AJAS	06	//	CCIFA	01	Homologuée
ARSM	03		AWNS	00	Homologuée
CIHH	03		AISM	00	Homologuée
APN	04		KODS	00	Homologuée
CIF	01		CSR	01	Homologuée
AMR	05		CRNC	01	Homologuée

- L'équipe AFCB est exempte.

### La 11<sup>ème</sup> journée du 24/12/2017 / Groupe E

AJSA	02	//	AFDS	01	Homologuée
RCO	01		CFBF	01	Homologuée
AJSMR	01		ASAOH	01	Homologuée
ASSAH	00		HAC	01	Homologuée
AVNS	04		IHM	01	Homologuée

- FCEA et CSMBC sont exemptes.

### La 11<sup>ème</sup> journée du 24/12/2017 / Groupe F

CUB	00	//	CRF	01	Homologuée
AWSOS	02		AAOSS	01	Homologuée
CEA	03		ADF	00	Homologuée
CAJS	03		AIM2	02	Homologuée
SCCRN	03		COSA	01	Homologuée

## ALDSS // AETB

- Suite à la lettre du club AETB, objet : Evocation sur les joueurs du club ALDSS qui ont participé à cette rencontre.

De ce fait la commission considère cette évocation non conforme aux règles en vigueur et homologue le match suivant le résultat acquis sur le terrain à savoir ALDSS : 02 = AETB : 02

## « Futsal »

### La 6<sup>ème</sup> journée du 21/12/2017 / Groupe A

ANS	02	//	AOM	09	Homologuée
ADQA	03		CNSS	04	Homologuée
ANB	07		ASNSD	03	Homologuée

- ARE et AHLY sont exempts.

## TAS // AUOS

- Evocation du club AUOS non conforme aux règles en vigueur.

De ce fait la commission décide d'homologuer le match suivant le résultat acquis sur le terrain à savoir TAS : 04 = AUOS : 03

### La 6<sup>ème</sup> journée du 24/12/2017 / Groupe B

CWSA	05	//	MCA	04	Homologuée
CIF	02		AMDS	03	Homologuée
ANAF	08		NSH	03	Homologuée
CDAS	01		CSCS	06	Homologuée

- L'équipe ANMS est exempte.

## AATM // AADSS

- Suite à la lettre du club AATM, objet : Evocation sur les joueurs du club ALDSS qui ont participé à cette rencontre.

De ce fait la commission considère cette évocation non conforme aux règles en vigueur et homologue le match suivant le résultat acquis sur le terrain à savoir AATM : 01 = AADSS : 02

### La 6<sup>ème</sup> journée du 23/12/2017 / Groupe C

AAS	10	//	AAZS	02	Homologuée
CCSA	04		ASA2	06	Homologuée
OSOS	00		ARAF	11	Homologuée
USS	02		FCC.FS	05	Homologuée

- L'équipe ABAN est exempte.

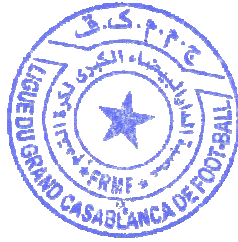
## ANIS // AMNS

- Les réserves régulièrement confirmées de l'équipe ANIS portant sur la qualification des joueurs du club AMNS ayant participé à cette rencontre. Après des investigations aux fichiers de la ligue, il ressort que tous les joueurs qui ont participé au match sont régulièrement qualifiés.

De ce fait la commission décide d'homologuer le match suivant le résultat acquis sur le terrain à savoir  
ANIS : 02 = AMNS : 04

La séance est levée à 17H00.

**Le Secrétaire de CRSR&Q**  
Mr ABADI



**Le Président**  
Mr Said BEN HSSIOUA